

Règlement Intérieur des activités péri et extra scolaires – année 2015-2016

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 32*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 juin 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n° 27), M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n° 9), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 51), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie (à partir de la question n° 39), M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 12), M. BAZIN Jean (de la question n° 14 à la question n° 62 et pour la question n° 12 présentée après la question n° 14), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n° 1 à la question n° 51).

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 11), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 14 hormis la question n° 12), M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU CHARRETON Emmanuelle à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric à M. LEFEBVRE François (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, Mme CLAPISSON Paquita à Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickaël à M. LECANU Lucien, Mme QUESNEL Alice à M. JUMEL Sébastien, Mme ANGER Elodie à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n° 52 à la question n° 62), M. PESTRINAUX Gérard à Mme BUICHE Marie-Luce.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Nicolas LANGLOIS

.../...

Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que chaque année, le service actualise les règlements intérieurs liés aux activités périscolaires et extra scolaires. Les années précédentes, chaque activité disposait d'un document spécifique.

En effet, dans le cadre des missions facultatives que les villes peuvent offrir à la population autour de l'école, la municipalité propose :

- un service de restauration scolaire sur chaque école
- un accueil périscolaire sur chaque groupe scolaire
- un accueil de loisirs sur chaque quartier
- le temps éducatif sur chaque école

Cette année, un règlement unique a été établi reprenant l'ensemble des activités gérées par le service afin d'en faciliter la diffusion et l'appropriation par les familles. Ce règlement prend en compte les modifications liées aux nouveaux rythmes scolaires applicables pour la rentrée de septembre 2015.

Ces modifications concernent notamment les accueils périscolaires qui débiteront à partir de 16h10 au lieu de 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le mercredi, les cours terminant à 12h au lieu de 11h30, la prise en charge gratuite des enfants restera effective jusqu'à 12h30 mais ne représentera qu'une demi-heure. Les enfants fréquentant les accueils de loisirs seront à l'identique de l'an dernier acheminés vers les lieux d'accueil.

Le temps éducatif est actuellement mis en place sur 2 fois 1 heure 30 par semaine et par école. A compter de la prochaine rentrée, il sera organisé une fois par semaine sur 2 heures 10 sur chaque école.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 23 juin 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce règlement intérieur ci-joint.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le règlement intérieur ci-joint par :**

- **32 voix "pour" : Groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire", Groupe "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe" et Groupe "Unis pour Dieppe"**
- **7 "abstentions" : Groupe "Dieppe au Coeur"**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--